

le dessein de rétablir la concorde entre l'Eglise et l'Etat était bien le dessein d'un homme d'Etat clair voyant et soucieux du bien public.

C'est pourquoi, si d'autres raisons manquaient, les mêmes motifs qui alors poussèrent à entreprendre cette pacification devrait aujourd'hui pousser à le conserver. Car c'est une pensée déraisonnable et pleine de périls au milieu des passions excitées de toutes parts pour les nouveautés dangereuses, en présence d'une si grande incertitude de l'avenir, de jeter de nouvelles semences de discordes entre l'une et l'autre puissance, et, par des obstacles interposés, d'empêcher ou de retarder l'action bienfaisante de l'Eglise.

Et cependant Nous voyons, non sans inquiétude et sans douleur, des périls de ce genre surgir à l'heure présente; car certaines choses en opposition avec le bon état de l'Eglise ont été faites ou se font, après que des esprits hostiles ont eu excité la défiance et la haine contre les institutions catholiques et se sont plu à les représenter comme ennemis de l'Etat. Nos inquiétudes et Nos soucis ne sont pas moins vivement provoqués par les desseins de ceux qui dans le but de séparer les intérêts de l'Eglise et de l'Etat, voudraient rompre plus ou moins promptement le pacte salutaire conclu avec le Siège Apostolique.

Dans ces conjonctures, Nous n'avons rien négligé de ce que les temps semblaient demander. Nous avons donné l'ordre à Notre Nonce apostolique, chaque fois qu'il nous a paru nécessaire, d'adresser des représentations, que ceux qui régissent l'Etat ont déclaré recevoir avec un esprit disposé à tout ce qui serait juste.

D'autre part, lorsque fut portée la loi qui supprimait les Congrégations religieuses, Nous fîmes connaître, Nos sentiments dans une lettre adressée à Notre cher Fils, le cardinal de la S. E. R. archevêque